



## DECLARATION SUR L'ASSISTANCE AUX VICTIMES DES MINES ANTI PERSONNEL AUX BURUNDI

Le Burundi est un pays en post conflits se trouvant dans la phase de consolidation de la paix.

Pour ce faire, la question d'intégrer des handicapés de guerre et autres personnes présentant une handicap quelconque est très préoccupante.

C'est pour cela qu'il a mis sur pied des mécanismes d'assistance aux victimes des mines et autres personnes handicapées pour essayer de répondre à leurs besoins malgré l'insuffisance des moyens.

En ce qui concerne la création d'un fond spécial pour l'assistance au victime, il a créé une ligne budgétaire allouée à l'assistance des victimes en cas de crise ou de catastrophes ainsi que les vulnérables de tout genre.

La gestion de ce fond est assurée par le Ministère de la Solidarité Nationale, de Réinsertion, de la personne Humaine et du Genre.

Pour mieux s'acquitter aux obligations de la convention et mettre en application le plan d'action de Cartagena, un comité de coordination des actions d'assistance aux victimes des mines et autres personnes vivant avec une handicap est mis en place ainsi que son règlement intérieur.

Ce Comité est composé par des intervenant clés dans ce demaine entre autre le Ministère de la Solidarité Nation qui dispose d'un fond de secours pour disponibiliser uniquement des stocks de vivres et autre équipement courant comme le matériel culinaire, les couvertures, les pagnes et savons, le Ministère de la Sécurité Publique ayant la protection civile dans ses attributions, le Ministère de la Défense Nationale disposant un Centre d'appairage, le Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le SIDA, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, les Organisation internationales et Nationales etc.

L'actualisation des données sur les victimes des mines Anti Personnel est en cours. Nous avons seulement terminé les enquêtes dans une Province sur les 17 qui composent le Burundi faute de moyens.

En plus des efforts fournies par le Gouvernement, Handicap International vient d'entamer la phase d'appuyer les activités génératrices des revenus initiées par les personnes vivant avec un handicap, y compris les victimes de Mines Anti personnel.

#### Les défis.

- Une Base des données actualisée tenant compte des exigences de la convention sur les mines Anti Personnel,
- Les membres du comité de coordination des actions d'assistance aux Victimes des Mines et autres personnes vivant avec un handicap qui viennent de différents ministères et Organisations ayant leurs propres actions à mener en priorité. D'où nécessité de renforcement de leurs capacités,
- Les moyens qui ne permettent pas la mise en application de notre plan d'action, sur l'Assistance aux victimes des Mines Antipersonnel et autres personnes vivant avec un Handicap, tel qu'élaboré,

En terminant, le Burundi ne ménagera aucun effort dans l'assistance à ce groupe de gens afin de prévenir leur invalidité qui n'émane pas de leur propre volonté.

Il reconnaît que leur vie peut lui coûter cher alors qu'elle peut apporter une valeur ajoutée dans le développement du pays.

Comme, il est préoccupé par la consolidation de la paix, il fait face à de nombreux besoins divers en assistance et occasionnant beaucoup de financements.

C'est pour cela que nous implorons l'appui des donateurs afin de respecter la convention d'Ottawa sur les Mines Anti Personnel.